

RÈGLEMENT DE LA PARADE AUTOMOBILE de LODÈVE

Samedi 1 et / ou Dimanche 2 octobre 2022

V1 : 16.06.2022

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes, et aux règlements sportifs de la FFSA et au règlement particulier de chaque course de côte.

Cette course de côte est organisée en conformité avec les mesures qui seront en vigueur à la date de la course, concernant l'épidémie de Covid 19.

Le règlement de la 10^e Course de Côte de Lodève a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro : en date du et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro : en date du :

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée organise les 1 et 2 octobre 2022 avec le concours de la ville de Lodève, une compétition automobile, Course de Côte Nationale dénommée :

«10^e Course de Côte de Lodève»

A l'occasion de la «10^e Course de Côte de Lodève», l'Association Sportive Automobile Montpellier Méditerranée allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots, organise en qualité d'organisateur technique, une PARADE Conformément à l'article 1.5. du règlement standard des courses de côte FFSA 2021 et aux articles 5. et 20. (parade), du code sportif international FIA 2021, ainsi qu'en conformité de la dérogation accordée par le Président de la Commission « Championnat de France Montagne » autorisant une Parade pendant les montées d'essais.

COMITE D'ORGANISATION

ASA Montpellier Méditerranée, Allée des Loisirs, 34250 PALAVAS-LES-FLOTS, Tél: 06 17 55 16 47.

Le passage des voitures est encadré par des voitures de l'organisation, en convois et non chronométrées.

Le nombre de voitures participant à la parade est limité à 15.

Les dépassements sont strictement interdits.

Une seule parade et/ou démonstratif est autorisée par montée d'essais et de course. La parade est organisée à la discrétion du Directeur de course de la 10^e course de côte de Lodève, (timing, conditions météo, etc...).

Deux personnes à l'intérieur du véhicule par montée d'essais et par montée de course.

VOITURES ADMISES

La parade est réservée aux voitures présentant un intérêt historique, ou sportif, ou de prestige, ou de collection, etc...

Les participants s'engagent à présenter des voitures conforme en parfait état de présentation et de sécurité.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser les voitures qui ne seraient pas dans l'esprit de la parade.

ENGAGEMENTS

Les demandes de participation seront reçues à partir de la parution du présent document, elles devront être envoyées par courrier à l'adresse suivante -

ASA Montpellier Méditerranée, Allée des Loisirs, 34250 PALAVAS-LES-FLOTS, Tél : 06 17 55 16 47

Les frais de participation valant d'engagement sont fixés à : **70 €** pour la journée du samedi ou dimanche et **100 €** pour deux jours.

Les chèques doivent être établis à l'ordre de « **ASA Montpellier-Méditerranée** » et accompagner la demande de participation.

Dans le cas où la voiture ne correspondrait pas à l'esprit de la parade, et ne serait pas retenue pour participer, le chèque sera retourné, aucun frais ne sera retenu.

VERIFICATIONS

Vérifications des documents :

vendredi 30 septembre 2022 de 15h30 à 19h00 salle de Réception de la Mairie, Allée de la Résistance, à Lodève.

samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 9h00 salle de Réception de la Mairie, Allée de la Résistance, à Lodève.

dimanche 2 octobre 2022 de 7h45 à 9h00 salle de Réception de la Mairie, Allée de la Résistance, à Lodève.

Lors des vérifications, les concurrents devront présenter les documents originaux

(permis de conduire, carte grise, contrôle technique en cours de validité, attestation d'assurance).

Vérifications techniques :

Les véhicules doivent être conforme à leur homologation routière, le participant présentera son certificat d'immatriculation et son contrôle technique à jour lors des vérifications techniques. Conformément à l'article B. Vérifications Techniques, pour ce qui concerne les véhicules du groupe Loisir, des Prescriptions Générales FFSA 2022.

ASSURANCE

Voir règlement particulier de la 10^e course de cote de Lodève

L'organisateur a souscrit une assurance course de côte comprenant la parade.

PARCOURS

Le parcours est identique à la 10^e course de côte de Lodève, voir règlement particulier.

TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

voir règlement particulier de la 10^e course de côte de Lodève.

la liste des voitures autorisées à participer à la parade y sera affichée.

PERMANENCE

voir règlement particulier de la 10^e course de côte de Lodève.

CONFÉRENCE AUX PARTICIPANTS (BRIEFING)

La conférence aux participants obligatoire (briefing écrit) sera remise :

à salle de Réception de la Mairie, Allée de la Résistance, à Lodève. lors des vérifications des documents,

vendredi 30 septembre 2022 de 15h30 à 19h00.

samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 9h00.

dimanche 2 octobre 2022 de 7h45 à 9h00.

Un contrôle par émarginement sera effectué.